



GUIDE POUR PRÉPARER FERMUN 2026

Merci de lire le guide ci-dessous qui vous aidera à mieux comprendre la préparation d'un MUN à l'OIT.

Distribution des délégations:

dans le cadre d'une conférence tripartite, pour un même pays, les délégués vont représenter:

- le gouvernement
- les employeurs
- les travailleurs

Les écoles se voient donc attribuer des postes de représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements: 3 postes pour un même pays.

Dans une école on pourra avoir pour un même pays un représentant des employeurs, un représentant des travailleurs et un représentant du gouvernement. Parfois, une école n'aura que des postes pour le gouvernement ou que des postes travailleurs/employeurs, ceci en raison de contraintes arithmétiques.

Travail de recherche pour les élèves:

Le travail de recherche pour la position du gouvernement est similaire à un MUN classique (recherche pays). Les pays présentent soit une position individuelle soit une position par groupe régional. Les recherches des élèves doivent commencer par le site web de l'OIT où ils trouveront de nombreuses informations par pays, par thème ou par secteur. Ensuite ils peuvent aller sur le site du ministère du travail du pays qu'ils représentent.

Pour les employeurs et les travailleurs, il est nécessaire de bien comprendre que le travail va consister à chercher à trouver un consensus entre travailleurs et employeurs pour ensuite discuter avec les gouvernements. Il s'agit donc de l'introduction dans les MUN du dialogue social. Dialogue et recherche de positions communes des partenaires sociaux (travailleurs et employeurs) puis dialogue avec les gouvernements.

Afin de connaître les positions des syndicats d'employeurs ou de travailleurs, les élèves doivent consulter les sites:

- pour les employeurs:
 - la page du site de l'OIT: <https://www.ilo.org/actemp/lang--fr/index.htm>
 - le site de l'organisation internationale des employeurs : <https://www.ioe-emp.org/fr/>

L'organisation internationale des employeurs a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des employeurs dans les fora internationaux, plus particulièrement à l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'OIE est l'organe de liaison permanent pour l'échange d'informations, d'opinions et d'expériences entre les employeurs du monde entier. L'OIE est reconnue comme la seule organisation représentant, au niveau



international, les intérêts du monde des affaires dans les domaines sociaux et du travail. Elle compte aujourd'hui 150 organisations nationales d'employeurs dans 143 pays.

- pour les travailleurs:
 - la page du site de l'OIT: <https://www.ilo.org/actrav/lang--fr/index.htm>
 - le site de la confédération internationale des travailleurs: <https://www.ituc-csi.org/?lang=fr>

La confédération syndicale internationale a été fondée à Vienne le 1er novembre 2006. La CSI représente 168 millions de travailleurs au sein de 311 organisations affiliées nationales dans 155 pays. La première mission de la CSI consiste à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des travailleurs/euses au travers de la coopération internationale entre les syndicats, de campagnes mondiales et d'actions militantes au sein des principales institutions internationales. La CSI collabore étroitement avec l'Organisation internationale du travail en outre dans le cadre de la promotion du travail décent pour tous et d'une mondialisation juste. Le Conseil d'administration du OIT a officiellement accordé le statut consultatif général à la CSI. La CSI entretient également des contacts avec plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies.

Consulter également cette page: <https://www.ilo.org/brussels/ilo-and-eu/european-and-international-social-partners/lang--fr/index.htm>

Les élèves doivent également consulter les rapports de recherche de leur comité.